



## **SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE BAUME**

### **Motion du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume du 22 juin 2012 adoptée à l'unanimité.**

#### **Un Parc Naturel Régional a pour objet :**

- de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à ces programmes de recherche.

La création du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume s'inscrit donc, logiquement, dans ces objectifs.

De par sa position stratégique au sein du futur PNR, la commune de Mazaugues partage entièrement cette volonté et s'est déjà positionnée dans cette dynamique au travers, notamment, de son PLU, mais aussi de la mise en place de dispositifs et d'actions liés au « tourisme vert » ou d'activités économiques liées à la problématique des eaux potables souterraines.

En accord avec les représentants de la commune, le Comité Syndical de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume considère le projet d'implantation et d'exploitation d'une carrière, sur la zone de vulnérabilité maximale des eaux potables souterraines, comme une grave menace pour le patrimoine naturel, mais aussi pour le projet économique et social de la commune et, par extension, du PNR.

En effet, ce projet de carrière ne tient pas compte des préconisations fortes du SDAGE Rhône Méditerranée Corse qui a classé les eaux souterraines des Contreforts Nord de la Sainte Baume en « enjeu stratégique pour l'alimentation en eau potable » dans les années à venir.

Il remet aussi en cause l'économie générale du projet de développement durable de la commune et d'une partie du projet économique lié au « tourisme vert » du futur PNR parce que cette exploitation, de par sa proximité et ses nuisances, empêcherait l'installation d'activités économiques liées à l'eau (pisciculture ; spiruline) ou non polluante (Savonnerie Bio ; maraîchage Bio) ainsi que l'installation d'une hôtellerie de plein air de 200 emplacements qui viendrait renforcer le réseau d'accueil nécessaire au développement du tourisme dans le PNR, mais aussi en Provence Verte.

C'est pourquoi, par la présente motion, adoptée à l'unanimité, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume soutiennent la revendication que la commune de Mazaugues adresse à Monsieur le Préfet du Var afin qu'il émette un avis défavorable à la demande de la Société « Provence Granulats » pour l'implantation et l'exploitation d'une carrière de granulats sur le territoire de sa commune et du PNR.

Michel GROS



Président du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume  
Maire de La Roquebrussanne